

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Chantal Leclerc

<https://www.cadre21.org/membres/15e48efaaf35d39ead1fb4c7>

Date d'obtention : 2022-03-10 18:35:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette trousse structure nos interventions et nous permet d'agir de façon plus conforme. Avec l'utilisation de la trousse le délais d'intervention est beaucoup plus rapide.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Plus en confiance et une méthode claire et précise à suivre. Pourra savoir si c'est un acte impulsif ou malveillant et ainsi diriger la suite des interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder ou demander de voir les images en question. Important de suivre les étapes et expliquer aux élèves les étapes. Établir un lien de confiance avec les jeunes impliqués.